
États financiers de La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière.....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires.....	6-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
La Fondation du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation du Grand Montréal (la « FGM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FGM au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la FGM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la FGM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la FGM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la FGM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la FGM.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la FGM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la FGM à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 16 avril 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132478

La Fondation du Grand Montréal
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 décembre 2024

		2024				2023
Notes		Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
	Produits					
	8 Apports	30 230	8 734 775	22 855 632	31 620 637	40 111 699
	Revenus de placement réalisés	111 831	23 046 151	—	23 157 982	7 890 278
	Honoraires de gestion	2 195 536	(1 511 494)	—	684 042	616 771
	Honoraires d'administration	2 225 023	(1 781 100)	—	443 923	452 974
	Autres	589 254	14 969	—	604 223	362 531
		5 151 874	28 503 301	22 855 632	56 510 807	49 434 253
	Charges					
	Subventions	—	17 392 594	—	17 392 594	33 119 622
	Administration générale	1 874 615	—	—	1 874 615	1 555 681
	Gestion et garde des placements	2 001 778	—	—	2 001 778	1 471 654
	Engagement dans la communauté	334 732	1 770 444	—	2 105 176	2 335 150
	Primes d'assurance-vie reçues en dons	—	68 442	—	68 442	35 862
	Affaires publiques et communications	495 364	—	—	495 364	320 841
	Développement philanthropique	440 863	—	—	440 863	423 767
		5 147 352	19 231 480	—	24 378 832	39 262 577
	Excédent des produits sur les charges avant la variation de la juste valeur non réalisée des placements	4 522	9 271 821	22 855 632	32 131 975	10 171 676
	Variation de la juste valeur non réalisée des placements	124 230	22 654 738	—	22 778 968	17 437 088
	Excédent des produits sur les charges	128 752	31 926 559	22 855 632	54 910 943	27 608 764
	Soldes de fonds au début	2 040 804	91 448 508	200 409 249	293 898 561	266 289 797
	Transfert de la variation de la juste valeur non réalisée des placements du Fonds de dotation	—	(20 552 491)	20 552 491	—	—
	Autres virements	—	639 457	(639 457)	—	—
	Soldes de fonds à la fin	2 169 556	103 462 033	243 177 915	348 809 504	293 898 561

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

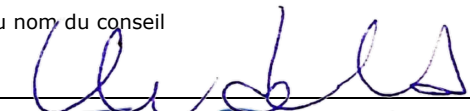
La Fondation du Grand Montréal
État de la situation financière
au 31 décembre 2024

		2024				2023
Notes		Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
À court terme						
		1 255 513	2 461 680	—	3 717 193	6 739 967
		916 441	30 160	—	946 601	1 146 793
		—	619 037 *	—	—	—
		—	38 380 205 *	—	—	—
		—	65 131	—	65 131	51 108
	3	—	5 311 490	101 966	5 413 456	4 875 079
		252 580	—	—	252 580	46 039
		2 424 534	46 867 703	101 966	10 394 961	12 858 986
Placements	3	1 636 337	56 594 330	281 456 154	339 686 821	282 459 735
		4 060 871	103 462 033	281 558 120	350 081 782	295 318 721
Passif						
À court terme						
		991 926	—	—	991 926	1 035 442
		619 037 *	—	38 380 205 *	—	—
	6	280 352	—	—	280 352	384 718
		1 891 315	—	38 380 205	1 272 278	1 420 160
Engagement	11					
Soldes de fonds						
Affectations d'origine externe	7	—	103 462 033	242 760 466	346 222 499	291 440 308
Affectations d'origine interne		—	—	417 449	417 449	417 449
Non grevés d'affectations		2 169 556	—	—	2 169 556	2 040 804
		2 169 556	103 462 033	243 177 915	348 809 504	293 898 561
		4 060 871	103 462 033	281 558 120	350 081 782	295 318 721

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total », étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


Toni Dilli

, administrateur

, administrateur

La Fondation du Grand Montréal
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	54 910 943	27 608 764
Ajustements pour :		
Dons en actions	(45 928)	(49 961)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(22 778 968)	(17 437 088)
	32 086 047	10 121 715
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	200 192	(140 281)
Intérêts et dividendes courus	(14 023)	32 784
Frais payés d'avance	(206 541)	36 470
Créditeurs et charges à payer	(43 516)	(37 057)
Apports reportés	(104 366)	(82 939)
	31 917 793	9 930 692
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(54 289 680)	(39 283 571)
Cession de placements	19 349 113	16 592 449
	(34 940 567)	(22 691 122)
Diminution nette de l'encaisse	(3 022 774)	(12 760 430)
Encaisse au début	6 739 967	19 500 397
Encaisse à la fin	3 717 193	6 739 967

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation du Grand Montréal (la « FGM »), constituée le 20 décembre 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et prorogée le 4 décembre 2012 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, a pour objet de recueillir des dons principalement par voie de legs ou de fonds de dotation afin de promouvoir le développement social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, la FGM peut gérer des fonds qui lui sont confiés à des fins de gestion. La FGM est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La FGM utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

a) Fonds d'opérations

Ces fonds correspondent aux fonds disponibles pour les activités courantes de fonctionnement de la FGM.

b) Fonds de distribution

Le Fonds de distribution est un fonds dans lequel la FGM enregistre les dons devant être distribués selon le désir des donateurs, les revenus de placement réalisés appelés à être distribués, les revenus de placement non réalisés afférents aux ressources détenues par le Fonds de distribution, les subventions versées ainsi que les charges qui y sont directement liées.

c) Fonds de dotation

Le Fonds de dotation comprend les éléments mentionnés ci-dessous :

Affectations d'origine externe

Ces affectations regroupent les éléments suivants :

Dotations

Les dotations comprennent les dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être conservés à perpétuité ou pour une période prédéterminée, généralement pour une période minimale de 10 ans.

Plus-value non réalisée sur les placements

Cette affectation comprend la plus-value non réalisée sur les placements afférents aux dotations qui est présentée dans le Fonds de dotation, jusqu'au moment où cette plus-value sera réalisée.

2. Méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

c) Fonds de dotation (suite)

Affectations d'origine interne

Ces affectations proviennent de virements du Fonds de distribution pour protéger le capital. Ces sommes ne peuvent être utilisées sans le consentement préalable du conseil d'administration de la FGM.

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports reçus devant être distribués selon le désir des donateurs sont constatés à titre de produits du Fonds de distribution. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits du Fonds de dotation.

Les dons reçus en nature, évalués à la juste valeur établie par un évaluateur indépendant, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les revenus de placement sont constatés au moment où ils sont gagnés. Ils sont comptabilisés dans les produits du fonds auquel ils se rapportent, à l'exception des revenus de placement afférents aux placements du Fonds de dotation qui sont présentés dans le Fonds de distribution. La tranche non réalisée des revenus de placement afférente aux placements du Fonds de dotation est virée au Fonds de dotation.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la FGM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la FGM dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont présentées comme produits à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la FGM comptabilise une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Ventilation des charges

Les charges de rémunération et les contributions de l'employeur sont ventilées au prorata du temps alloué aux activités effectuées par les employés.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2024	2023
	\$	\$
281 654,962 parts (252 044,350 parts au 31 décembre 2023) du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (note 4)	327 887 216	269 968 232
Actions canadiennes	334 199	2 279 941
Actions américaines	263 650	170 960
Actions privilégiées d'une société privée, rachetables au décès du dernier vivant des deux donateurs, dividende de 4,725 %	1 000 000	1 000 000
Fonds communs de placement	9 604 555	8 478 764
Prêt hypothécaire, portant intérêt au taux de 4,590 % (4,750 % en 2023), échéant en 2032 (échéant en 2025 en 2023)	108 728	121 224
Certificats de placement garanti à court terme	5 413 456	4 875 079
Autres	488 473	440 614
	345 100 277	287 334 814
Tranche à court terme	5 413 456	4 875 079
	339 686 821	282 459 735

4. Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

La FGM gère, par l'entremise du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal, ses propres fonds et des fonds qui lui sont confiés par diverses entités.

Des états financiers distincts sont préparés pour le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal. Ce dernier présente ses placements, composés principalement de participations dans des fonds communs de placement, à la juste valeur. En date du 31 décembre 2024, la juste valeur des fonds gérés par le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal et le nombre de parts détenues s'établissent comme suit :

	2024		2023	
	Nombre de parts	Juste valeur	Nombre de parts	Juste valeur
		\$		\$
Fonds appartenant à la FGM	281 654,962	327 887 216	252 044,350	269 968 232
Fonds appartenant à d'autres entités	119 408,275	139 008 547	117 910,748	126 295 798
	401 063,237	466 895 763	369 955,098	396 264 030

5. Marge de crédit

La FGM dispose d'une facilité de crédit autorisée d'un montant de 100 000 \$ au 31 décembre 2024 (100 000 \$ au 31 décembre 2023), portant intérêt au taux préférentiel de base de 5,45 % majoré de 1,00 % (7,20 % majoré de 1,00 % au 31 décembre 2023). Aux 31 décembre 2024 et 2023, la marge de crédit n'était pas utilisée.

6. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources externes affectées reçues dans le cadre de campagnes de financement et de programmes pour lesquels les charges n'ont pas encore été engagées au 31 décembre 2024.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	384 718	467 657
Apports reçus au cours de l'exercice	76 652	413 112
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(181 018)	(496 051)
Solde à la fin	280 352	384 718

7. Affectations d'origine externe

Fonds de distribution

Les affectations d'origine externe du Fonds de distribution proviennent de trois sources. D'abord le capital des fonds pour lesquels on prévoit, dans la convention entre la FGM et le créateur ou la créatrice d'un fonds, une distribution graduelle du capital à l'intérieur d'une période de 10 ans. Ensuite, les revenus réalisés sur le capital des Fonds de dotation qui doivent être distribués selon la volonté des créateurs et créatrices, sans égard aux dates de distribution prévues. Finalement, le Fonds de distribution comprend les sommes reçues de diverses ententes de partenariats pour des projets philanthropiques s'étalant au-delà de l'année courante. Les affectations d'origine externe du Fonds de distribution se répartissent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Fonds devant être distribués	64 442 371	53 603 297
Revenus réalisés sur les Fonds en dotation	38 380 205	37 004 967
Autres montants disponibles pour distribution	639 457	840 244
	103 462 033	91 448 508

Fonds de dotation

a) Composition

Les affectations d'origine externe du Fonds de dotation se répartissent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Dotations	234 789 131	212 572 956
Plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements afférents aux dotations	7 971 335	(12 581 156)
	242 760 466	199 991 800

7. Affectations d'origine externe (suite)

Fonds de dotation (suite)

b) Dotations

Au terme des ententes conclues entre les donateurs et la FGM, auxquelles le ministère de la Culture et des Communications du Québec ou le Patrimoine canadien peuvent également être parties, certains dons demeurent la propriété de la FGM de façon perpétuelle, pour une période de plus de cinq ans, pour une période d'un an à cinq ans ou pour moins d'un an.

Les affectations d'origine externe se répartissent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
À perpétuité	206 536 274	179 230 190
Plus de 5 ans	6 592 430	14 220 700
De 1 an à 5 ans	11 434 876	11 558 395
Moins de 1 an	10 225 551	7 563 671
	234 789 131	212 572 956

Dans le cadre du programme Fonds du Canada pour l'investissement en culture (volet Incitatifs aux fonds de dotation), Patrimoine canadien encourage les organismes voués aux arts à instaurer de nouvelles sources de revenus. En vertu de ce programme, les organismes versent des dons à la FGM. Ces dons appartiennent dorénavant à la FGM sous forme de dotation. Patrimoine canadien verse à la FGM une subvention de contrepartie qui doit également être conservée à perpétuité. L'usufruit généré par le fonds à perpétuité doit être utilisé pour verser des subventions annuelles à l'organisme. Depuis la création de ce programme en 2001, la FGM a reçu un montant cumulatif de 19 235 835 \$ (18 157 809 \$ au 31 décembre 2023) en subventions de la part de Patrimoine canadien. Les montants minimaux devant être maintenus à perpétuité par la FGM de la part des 49 organismes (48 en 2023) participant à ce programme totalisent 38 471 670 \$ (36 315 618 \$ au 31 décembre 2023).

8. Produits

a) Apports

Au cours de l'exercice, la FGM a reçu des apports totalisant 31 620 637 \$ (40 111 699 \$ en 2023). Les apports de 2024 incluent une somme de 68 442 \$ (35 862 \$ en 2023) relative à des primes payées pour des polices d'assurance-vie pour lesquelles la FGM est bénéficiaire du produit.

b) Revenus de placement réalisés

	2024	2023
	\$	\$
Parts du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	21 227 591	9 724 319
Autres placements	1 930 391	(1 834 041)
	23 157 982	7 890 278

8. Produits (suite)

c) Honoraires de gestion

	2024	2023
	\$	\$
Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	2 195 536	1 861 382
Moins : honoraires attribuables à la FGM	(1 511 494)	(1 244 611)
	684 042	616 771

d) Honoraires d'administration

	2024	2023
	\$	\$
Participants du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	2 225 023	1 916 143
Moins : honoraires attribuables à la FGM	(1 781 100)	(1 463 169)
	443 923	452 974

9. Polices d'assurance-vie

La FGM a été désignée comme propriétaire et bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2024, le capital assuré est de 2 400 000 \$ (3 000 000 \$ au 31 décembre 2023).

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la FGM est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la FGM fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La FGM est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal, dans lequel la FGM détient des parts, est investie dans des participations de fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements. Les parts détenues par la FGM sont donc indirectement soumises à ce risque.

b) Risque de taux d'intérêt

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes qui détiennent des titres portant intérêt à taux fixe. Le prêt hypothécaire porte également intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura ultimement une incidence sur la juste valeur des parts détenues par la FGM et sur le prêt hypothécaire.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La FGM est exposée à un risque de prix autre en raison de ses placements en actions cotées, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché. Il en est de même pour les parts détenues dans le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal et de ses participations dans des fonds communs de placement.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes détenant des obligations et des débentures. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ou de débentures ne s'acquitte pas de ses obligations envers un fonds à revenus fixes, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de la FGM.

11. Engagement

En vertu d'un bail, la FGM doit acquitter les dépenses annuelles liées à l'occupation de locaux. Sur une base annuelle, l'engagement est d'environ 200 000 \$ jusqu'en 2035.